

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Les Mondes de l'Art
Type de module	Module fondamental théorique – Module obligatoire*
Code	FT2021 (A.AV.334. FT2021.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module fondamental pour les étudiant-e-x-s de niveau B5 Module organisé sur toute la durée du semestre d'automne.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Pas de prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Sensibiliser les étudiant-e-x-s aux enjeux de l'activité artistique contemporaine considéré comme activité professionnelle, traitant par exemple de la production, des différents intermédiaires entre les œuvres et les publics, des politiques culturelles, des diverses institutions culturelles, des fédérations professionnelles. Leur permettre de développer des outils pratiques et théoriques pour appréhender de manière plus consciente et raisonnée le champ professionnel internationalisé de l'art contemporain à l'issue de leur formation.
Contenu et formes d'enseignement	L'intitulé de ce cours fait référence à un des textes fondamentaux de la sociologie de l'art, à savoir l'œuvre éponyme du sociologue américain Howard S. Becker, ouvrage dans lequel il analyse la production de toute œuvre d'art comme une action collective. Il décrit les artistes comme étant au centre d'une chaîne de coopération liant un grand nombre d'actrices et acteurs, qui, à des degrés divers, concourent à l'existence des œuvres. Cette perspective permettra d'observer la multiplicité de fonctions et de rôles auxquels se confronte un-e-x artiste pour produire et faire exister son travail, de décrire les différents intermédiaires qui collaborent pour que des productions d'artistes existent et soient socialement considérées et reconnues comme étant de l'art, et à partir de là, d'appréhender de manière pratique les compétences qu'impliquent ces différentes étapes. Ce cours-séminaire combine une introduction à une approche sociologique du travail de l'artiste, des rencontres/partages d'expérience avec des acteur-trice-x-s du milieu de l'art et de la culture des mises en situation/exercices pratiques.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par lae ou les professeur-e-x-s responsable-x-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai de trois à quatre semaines après les jurys/examens. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par la-e-x-s enseignant-e-x-s, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété dès que possible. Il n'y a pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignant-e-x-s	Katrin Kettenacker et intervenant-e-x-s
Responsable-x-s du module	Katrin Kettenacker

Descriptif validé le	11.07.2023
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.